

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2025

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Nicolas HIRSCH (à partir de 20h23), Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Marina AFLALO à Frédérique BURTIN, Norddine GUEDAMI à Fabien DUPIN, Stéphanie GUERIN à Franck SUBERT, Véronique JON à Franck DUMOULIN, Véronique MARTINEZ à Pascal LEBRUN

Ordre du jour

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 (DELIBERATION D2025-19)

FINANCES

1. CONVENTION AVEC LE SYDER POUR LE REVERSEMENT DES PRODUITS DE LA VENTE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) (DELIBERATION D2025-20)

VIE DU VILLAGE

2. COMMEMORATION DU 8 MAI 1945
3. FETES DES CONSCRITS DU 9 AU 11 MAI 2025
4. MODALITES D'ACCES A LA SALLE DES FETES PAR LES ASSOCIATIONS

TRAVAUX

5. ORGANISATION DES TRAVAUX DE DEPOLLUTION DU TALUS DE LA RD76 (PLANNING, DEVIATION)

URBANISME

6. DOSSIERS INSTRUITS OU EN COURS D'INSTRUCTION

ENVIRONNEMENT

7. SAFER : VENTE DES PARCELLES U1112 ET U0177 (CONTIGUËS A L'AERODROME)
8. FORMATION PRATIQUE SUR LA CONDUITE A TENIR EN MILIEU INONDE (SMBV)
9. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ECONOMOME DE FLUX DANS LE CADRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX (DELIBERATION 2025-22)

QUESTIONS DIVERSES

10. FORMATION AU FLEURISSEMENT AVEC DES PLANTES VIVACES



Le quorum étant atteint à 19h43, la séance est ouverte par Mr le Maire

Désignation du secrétaire de séance

Franck SUBERT est désigné à l'unanimité.

Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2025 (délibération D2025-19)

Mr le Maire, après avoir invités les membres du conseil à formuler des observations.

En l'absence de modifications, le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 est adopté à l'unanimité

Finances

Rapporteur : Pascal LEBRUN

1. Convention avec le SYDER pour le reversement des produits de la vente des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) (délibération D2025-20)

La loi N°2005-781 du 13 juillet 2005 fixe les orientations de la politique énergétique et fondant le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Le SYDER, établissement public de coopération local, exerce une pluralité de compétences dans le domaine énergétique en général et de la production d'énergie renouvelable en particulier. A et égard, il obtient des CEE à partir d'opérations d'économies d'énergies réalisées sur le territoire des communes adhérentes, tout particulièrement en matière d'éclairage public. N'étant pas soumis à l'obligation d'économie d'énergie, il a néanmoins la possibilité d'en détenir et en vendre, et est dénommé à ce titre, « éligible ».

Par une délibération du 11 juin 2024, le Comité syndical du SYDER a décidé de reverser au budget des communes les sommes perçues par le SYDER sur la vente des CEE obtenus pour la rénovation du parc d'éclairage public.

Il convient donc par convention de définir les modalités de reversement par le SYDER à la commune du produit de la vente de ces CEE.

Il est précisé que chaque commune décide librement de l'affectation des sommes qui lui sont redistribuées.

Deux options : la déduction des charges annuelles en 2026 (baisse de la part syndical sur un an) ou versement sur le budget communal

Le montant versé par le SYDER à la commune s'élève à 10 445,016 € pour 139 points lumineux.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec le SYDER pour le reversement des produits de la vente des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) et décide que le montant est affecté au budget de fonctionnement 2025 (versement sur le budget communal).

Vie du Village

2. Commémoration du 8 mai 1945

Le CMEJ était présent. Les jeunes élus ont lu un texte qu'ils ont préparé.
A noter la présence de plusieurs jeunes du village et leurs familles.

L'harmonie de Charnay était également présente ainsi que la caserne des pompiers des Crêtes et le maire de Charnay.

3. Fêtes des conscrits du 9 au 11 mai 2025

Rapporteur : Franck SUBERT

La fête des conscrits 2025 (classe en 5, demi-décade de la classe en 0, enterrement de la classe en 4, et nos jeunes de 18 à 20 ans) a le temps d'un week-end embrasé l'ambiance du village, sur un fond festif, bienveillant et intergénérationnel.

Le défilé du vendredi, accompagné par une batucada à la fébrilité contagieuse, a réuni tous les conscrits avec des déguisements originaux, mixant bouteilles, grappes, tonneaux, vigneron, enjambeurs de vigne, extra-terrestres, fossoyeurs hispaniques, pirates et bébés ! Ont suivi une crémation symbolique et festive animée par la classe en 4, et un bal de la classe en 5 qui a porté l'ambiance jusqu'aux limites de la nuit.

Le dimanche la vague de nos conscrits, portée par la très dynamique fanfare de Saint Pierre La Palud, n'a pas connu de creux, et après un généreux verre de l'amitié ouvert à tous, les conscrits ont tous levé les voiles à bord de l'incroyable bateau pirate construit par les jeunes.

La classe en 5 remercie la classe en 6 d'avoir assuré la buvette de son bal et du verre de l'amitié. Et plus globalement tous ceux qui ont contribué à la sécurité de la fête (conduite des chars, gestion des barrières...) et à la préparation et au nettoyage du village (agents techniques, conscrits).

Remarques :

- Mr le Maire fait part de l'ambiance excellente qui a animé le village. Il faudra être plus vigilant sur la gestion de la sécurité au moment du défilé (respect de l'arrêté municipal). Il est proposé que la classe montante puisse être mobilisée pour gérer cet aspect (au moins 2 personnes par barrière)
- Nécessite de flécher les parkings et de mobiliser une personne pour organiser l'agencement des véhicules.
- Nécessité de travailler sur les produits d'entretien servant au nettoyage du sol de la salle rurale qui a été particulièrement difficile suite au bal.
- Remerciement des agents communaux pour la préparation et le nettoyage du village

4. Modalités d'accès à la salle des fêtes par les associations

Plusieurs points remontés par les agents :

- la salle a été utilisée pendant les week-ends ou vacances alors qu'aucune réservation n'est faite. Il est rappelé que les détenteurs de clés de la salle ne doivent pas les prêter ou utiliser la salle sans réservation.
- un manque de visibilité sur l'utilisation de la salle pendant les congés (programmation du ménage et des travaux). A compter de la rentrée de septembre 2025, les associations n'auront plus de créneaux pendant les vacances scolaires. Toute utilisation au cours de ces périodes devra faire l'objet d'une demande anticipée en Mairie.
- Une étude de faisabilité sera faite pour installer une serrure électronique qui permettrait de mieux gérer les droits d'accès à la salle.

Travaux

Rapporteur : Franck DUMOULIN

5. Organisation des travaux de dépollution du talus de la RD76 (planning, déviation)

Un contact a été pris avec le GAEC des Chartreux, propriétaire du pâturage situé en aval de la route.

La commune n'a toujours pas le plan de déviation qui sera mis en place le temps de la fermeture entre la route du château Marzé et la route des Bruyères.

Concernant la sécurisation, le département s'oppose à l'installation d'un second coussin berlinois au niveau de l'intersection avec la route des Bruyères. L'allongement du coussin situé avant l'écluse est à l'étude.

Urbanisme

6. Dossiers instruits ou en cours d'instruction

Rapporteur : Alain DRIOT

- PC0690042400008 – 30/12/2024
SCI IMMO MG / rue Aymé Chalus (secteur OAP ouest) / Construction d'un bâtiment sur 3 niveaux avec 4 logements (348m²) / En cours
- DP0690042500001 – 06/01/2025
DEVIRIEUX / 50 impasse du Lavoir / Changement des tuiles / En cours
- PC0690042400008 – 12/02/2025
MICHEL / 232 chemin du Clos des Liesses / Extension d'une maison individuelle / En cours
- DP0690042500010 – 05/03/2025
SOCIETE GROUPE ISOLA ENERGIES / 467 rue Aymé Chalus / pose de panneaux photovoltaïques en toiture / En cours
- DP0690042500011 – 10/03/2025
MOIROUX / 93 chemin des Dames et de la Roue / Rénovation de toiture et création d'ouvertures en toiture / Accord avec prescription
- DP0690042500012 – 12/03/2025
SANSSOIS / 46 cour de la Fraternité / Installation d'une piscine hors-sol / Refus
- DP0690042500013 – 13/03/2025
DURAND / 172 route de La Rochelle / Changement de menuiseries et pose de volets roulant / Refus
- DP0690042500014 – 22/03/2025
PRESSELIN / 171 route du Château de Marzé / Pose de panneaux photovoltaïques au sol / Refus
- DP0690042500015 – 28/03/2025
LEBOIS / 46 chemin des Charmilles / Pose de murs de clôture et murs de soutènement / En cours
- DP0690042500016 – 31/03/2025
BLES-GAGNAIRE / 46 cour de la Fraternité / création d'une ouverture / Refus
- DP0690042500017 – 31/03/2025
BLES-GAGNAIRE / 46 cour de la Fraternité / changement de menuiseries / En cours
- DP0690042500018 – 09/04/2025
SANSSOIS / 46 cour de la Fraternité / réfection d'une clôture / En cours
- DP0690042500019 – 18/04/2025
DELFORGES / 154 montée du Perroux / construction d'une pergola / En cours

Environnement

7. SAFER : vente des parcelles U1112 et U0177 (contiguës à l'aérodrome)

Ces parcelles représentent 3,5 ha situé en zone naturelle.

Plusieurs candidats se sont positionnés, notamment l'aérodrome et un projet de cabane en bois.

La Fédération des Chasseurs du Rhône, via sa fondation, s'est portée candidate pour acquérir le terrain dont l'objectif est de préserver en l'état et d'entretenir cette zone naturelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'acquisition de ces parcelles par la Fédération des chasseurs du Rhône.

8. Formation pratique sur la conduite à tenir en milieu inondé (SMBVA)

Rapporteur : Franck DUMOULIN

Dans le cadre de son Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues (SMBVA) propose une journée gratuite de formation sur la conduite à tenir en milieu inondé.

Les objectifs de la formation sont d'acquérir les connaissances de base sur les risques inhérents aux inondations et les réflexes/précautions/principes d'intervention à mettre en œuvre pour ne pas se mettre en danger ou pouvoir porter secours en toute sécurité à une personne en difficulté.

Elle s'adresse à toute personne bénévole (sentinelle du dispositif « Vigie crues Azergues ») ou salariée (agents techniques et policiers municipaux, élus) jouant un rôle actif dans l'alerte et la gestion de crise et, de ce fait, susceptible d'intervenir à proximité de cours d'eau en crue ou au sein de zones inondées.

Franck DUMOULIN et Marie PAILLONCY sont les élus engagés dans la surveillance Vigi-crues

9. Convention avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour la mise à disposition d'un économe de flux dans le cadre de la rénovation énergétiques des bâtiments communaux (délibération 2025-22)

La consommation d'énergie dans les bâtiments publics représente un enjeu environnemental, réglementaire et financier majeur pour les collectivités, qui les pousse à engager des démarches de sobriété énergétique, ainsi que des projets de rénovation et de développement des énergies renouvelables. Ces actions permettent de réaliser des économies financières à court, moyen et long terme. Cependant, elles exigent de nombreuses interventions et initiatives, nécessitant des compétences techniques nouvelles et en constante évolution. Les collectivités, notamment les plus petites, nécessitent des outils techniques et financiers ainsi qu'un accompagnement par des professionnels compétents pour assurer la réussite de ces projets.

Pour répondre au mieux aux besoins des habitants et usagers, et dans un but de maîtrise des dépenses publiques, la Communauté de Communes et la commune ont décidé de recourir au mécanisme de coopération entre personnes publics pour réaliser les actions en matière d'optimisation énergétique des bâtiments publics et le développement des Energies renouvelables.

La convention soumise à l'avis du conseil municipal définit les conditions de cette coopération et les conditions d'interventions des services de la Communauté de Communes pour accompagner les communes à la réduction des consommations énergétiques.

Les missions concernées par la présente convention sont :

1. Assurer une mission de conseil par un économe de flux
2. Assurer un accompagnement et jouer un rôle d'intermédiaire auprès de l'ALTE 69 pour avoir accès à un outils de suivi des consommations dans des bâtiments publics

3. Assurer un accompagnement et jouer un rôle d'intermédiaire auprès de la FNCCR et du Syder pour bénéficier des subventions du Fond Chêne

Les missions de l'économiste de flux sont les suivantes :

- Accompagnement des communes dans leurs démarches de sobriété énergétique
 - o Accompagnement pour l'utilisation d'un outil de suivi et d'optimisation des consommations
 - o Accompagnement pour la mise en œuvre d'une démarche communale de sobriété énergétique
 - o Accompagnement dans la compréhension et la mise en œuvre des préconisations du décret tertiaire

- Accompagnements des communes dans leurs démarches de rénovation énergétique
 - o Aide à l'identification des besoins par la réalisation de diagnostics énergétiques
 - o Suivi et animation du Fonds Chêne
 - o Conseil pour la consultation des cabinets de maîtrise d'œuvre
 - o Conseil sur la gestion des CEE

- Accompagnement des communes dans leurs démarches de développement des énergies renouvelables
 - o Accompagnement pour le développement de projets photovoltaïques
 - o Accompagnement pour le développement du bois énergie et du solaire thermique
 - o Accompagnement pour le développement de la géothermie

A cette liste non exhaustive pourra s'ajouter toute mission de conseil ou d'accompagnement qui répondrait aux besoins de Communes.

Les modalités financières sont ainsi précisées :

Selon leur nature, les missions de conseil, d'accompagnement ou d'étude de l'économiste de flux au service des communes, peuvent être :

- Accessibles sur paiement d'un forfait unique annuel (au prix de 100 € par an),
- Facturées à l'acte au prix de 150 € par journée.

Les modalités de cette répartition selon la nature des missions sont détaillées dans une annexe.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour la mise à disposition d'un économiste de flux dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Questions diverses

10. Formation au fleurissement avec des plantes vivaces

Deux bénévoles du comité de fleurissement et un agent de la commune sont parties faire cette formation de 2 jours organisés par le CAUE. Les personnes sont revenues enchantées et seront force de proposition pour proposer des plantes pérennes et des vivaces moins consommatrices en eau. Avec le réchauffement climatique, notre manière devra être différente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h41.

Suivent les signatures :

La secrétaire :



Le Maire :

Franck SUBERT

Pascal LEBRUN

Les conseillers municipaux :

Marina AFLALO

Frédérique BURTIN

Alain DRIOT

Marie PAILLONCY

Fabien DUPIN

Norddine GUEDAMI

Stéphanie GUERIN

Nicolas HIRSCH

Véronique JON

Audrey MAIALE

Véronique MARTINEZ

Franck DUMOULIN